

| | |
|--|-----|
| Nantissement (parts de sociétés civiles, valeurs mobilières inscrites en compte) | 738 |
| Prévention et règlement amiable des difficultés d'entreprise (groupements de prévention ; documents prévisionnels) | 740 |

V. — BIBLIOGRAPHIE :

| | |
|--|-----|
| Comptes rendus d'ouvrages | 743 |
| Articles et notes de jurisprudence | 749 |
| Ouvrages, monographies | 763 |

VI. — INFORMATIONS :

| | |
|--|-----|
| Bull. mens. C.O.B. : sommaire | 765 |
| Magistères accrédités à la rentrée 1985 | 765 |
| Association française des banques : circulaire | 766 |
| A.N.S.A. : communiqué | 766 |
| Séminaire, colloque, conférence | 767 |

TABLE DES MATIÈRES

I. — DOCTRINE :

La consolidation des comptes : loi n° 85-11 du 3 janvier 1985,
par Pierre FEUILLET 599

II. — JURISPRUDENCE :

I. — Sociétés commerciales.

Dénomination. Nom patronymique. Inaliénabilité. Insertion dans
les statuts. Usage comme nom commercial. Simple tolérance (non).
Conclusion d'un accord (oui). Nom, objet de propriété incorporelle,
Cass. com., 12 mars 1985, note Gilbert PARLÉANI 607

Transformation régulière d'une société en une société d'une
autre forme. Absence de création d'une personne morale nouvelle,
Cass. com., 16 octobre 1984, note Charles-Henri GALLET 617

II. — Sociétés civiles.

Retrait d'un associé d'une société civile. Modalités. Article 1869
c. civ. Retrait autorisé par justice pour de justes motifs. Notion de
justes motifs de retrait, Cass. civ., 1^{re}, 27 février 1985, note Michel
JEANTIN 620

III. — Sociétés à responsabilité limitée.

Apports en industrie. Impossibilité, Cass. com., 23 octobre 1984,
note Jean HÉMARD 625

IX. — *Procédures collectives des faillites.*

| | |
|---|-----|
| Administrateur. Personne morale. Représentant permanent. Responsabilité solidaire avec la personne morale représentée. Action en comblement du passif contre la personne morale représentée. Interruption de l'action en comblement contre le représentant permanent. Application des sanctions personnelles au représentant permanent. Liquidation des biens. Clôture pour insuffisance d'actif. Application postérieure des sanctions personnelles au représentant permanent d'une personne morale administrateur de la société en liquidation des biens (oui), Cour d'appel de Paris, 3 ^e ch. B, note Paul LE CANNU | 665 |
| Procédures collectives. Ensemble de sociétés animées par un promoteur immobilier. Engagements de cautionnement souscrit par ce dernier en faveur desdites sociétés. Condition juridique du promoteur. Article 1 ^{er} c. com. Application. Caractère commercial du cautionnement. Conséquences, Tribunal de commerce de Besançon, 7 janvier 1985, note Jean-Michel CALENDINI | 673 |
| Sociétés. Dirigeants. Action en comblement d'insuffisance d'actif social. Prescription. Suspension entre le vote du concordat et le refus d'homologation (non), Cass. com., 19 février 1985, note Adrienne HONORAT | 681 |

III. — LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION :

| | |
|-----------------------------------|-----|
| Lois | 685 |
| Décrets | 706 |
| Arrêtés | 728 |
| Circulaires et instructions | 728 |

IV. — RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES.

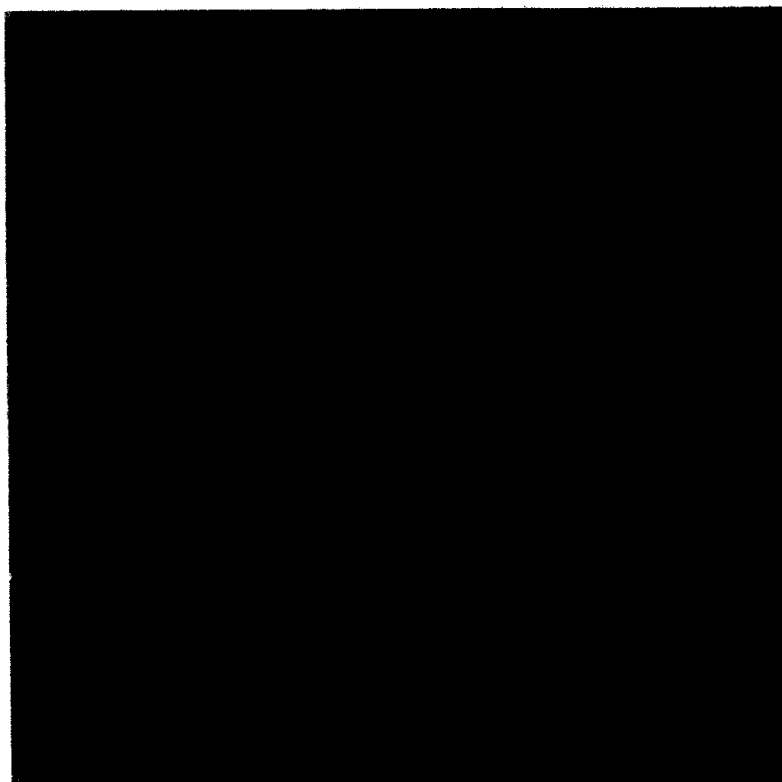
| | |
|---|-----|
| Questions écrites et réponses C.E.E. (développement des petites et moyennes entreprises ; inscriptions au registre du commerce) . | 731 |
| Domiciliation temporaire des entreprises | 735 |
| Sociétés anonymes (mise en harmonie des statuts) | 735 |
| Commissariat aux comptes (dispositions transitoires prévues par le décret du 1 ^{er} mars 1985, art. 51) | 736 |
| Comptes consolidés (filiale et participation) | 737 |

103^e année

N° 3 — Juillet-Septembre 1985

7
84

REVUE DES SOCIÉTÉS



JOURNAL DES SOCIÉTÉS



JURISPRUDENCE GÉNÉRALE DALLOZ

IV. — *Sociétés anonymes.*

Société dite de famille. Dissentiments entre associés. Administrateur provisoire. Nomination. Obstacle au fonctionnement normal de la société. Recherche nécessaire, Cass. com., 3 juill. 1984, note Paul DIDIER 628

Cession d'actions. Agrément. Refus d'agrément. Désignation d'un autre cessionnaire. Délai. Prolongation par décision de justice. Décision postérieure à l'expiration du délai. Saisine à l'intérieur du délai. Appel. Recevabilité (non), Cass. com., 13 juin 1984, note Didier RAVAUD 631

V. — *Commission des opérations de bourse.*

Responsabilité. Principe. Faute lourde, Cons. Etat, sect. cont., 22 juin 1984, note Jean-Jacques DAIGRE 634

VI. — *Droit fiscal de l'entreprise et des sociétés.*

Contentieux du recouvrement. Sursis de paiement (non). Taxation d'office et pénalités pour manœuvres frauduleuses (oui). Sursis à exécution des rôles d'imposition (oui). Conditions de recevabilité. Conditions du bien-fondé, Tribunal Administratif de Marseille, 11 décembre 1984, note Marc ANDRÉ 638

VII. — *Droit pénal des sociétés.*

Délit d'abus de biens sociaux. Groupe de sociétés. Notion de groupe. Concours financier. Dirigeants. Transferts de fonds d'une société à une autre société. Conditions constitutives d'infractions pénales, Cass. crim., 4 février 1985, note Bernard BOULOC 648

VIII. — *Associations.*

Adhésion. Demande. Rejet. Liberté (oui). Motivation. Obligation (non). Contrôle du juge (non). Renouvellement. Obligation statutaire (non). Refus. Radiation déguisée (oui). Nullité (oui), Tribunal de grande instance de Lyon, 1^{re} ch., 19 octobre 1983, Cour d'appel de Lyon, 1^{re} ch. A, 2 juillet 1985, note Gérard SOUSI 656